



La LRP et la question des chiens agressifs

Description

Pourquoi la législation visant les races particulières ne résoudra pas le problème

Par **Georges R. Dupras**

Depuis la mort tragique de Christine Vadnais on discute d'une législation qui viserait les chiens en fonction de leur race ou de leur apparence physique. Je suis profondément attristé et inquiet par la mort de Christine et je présente à sa famille mes sincères condoléances. On nous dit qu'elle est décédée suite à une attaque par un chien agressif de race indéterminée.

On doit prendre au sérieux la mort d'une personne, ou les blessures graves causées par une bête dangereuse. Dans le cas d'une telle tragédie suite à une attaque par un chien, on devrait se concentrer davantage sur le propriétaire de l'animal. À mon avis, un chien ne devrait pas être euthanasié seulement parce qu'il a mordu quelqu'un. Dans la majorité des cas, l'animal réagit tout simplement à un geste qui l'a surpris ou qui l'a effrayé. Malheureusement, dans certains cas la victime est un enfant qui ne s'y connaît en matière de comportement animal et qui ignore la façon d'interagir avec cet animal.

Récemment un entraîneur de chien a avoué que les méthodes utilisées pour déterminer si un chien est dangereux diffèrent tellement par leurs approches qu'elles ne peuvent produire de résultats tangibles. Tout dépend des méthodes d'évaluation utilisées par l'évaluateur. Selon cet entraîneur, dans certains cas, même un animal passif et social peut réagir de façon agressive. Dans le cas de Christine Vadnais, il me semble que cet incident est particulièrement lié à ce chien et non à la race.

Dans le cas d'une tragédie suite à une attaque par un chien, on devrait se concentrer davantage sur le propriétaire de l'animal.



Le profilage canin

Nous condamnons le profilage racial, du moins c'est ce qu'on prétend, mais nous le tolérons lorsque qu'il s'agit des différentes espèces canines, malgré les points de vue et les recommandations des spécialistes en la matière, tels que les entraîneurs, les propriétaires, l'Ordre des Vétérinaires du Québec, les sociétés humanitaires, les clubs canins, etc.

La violence dans notre société

Nous vivons dans une société violente qui est devenue apathique face à la violence faite aux femmes battues, aux enfants maltraités, à la discrimination, aux meurtres, suicides et fusillades. Dans le cas d'accidents survenus en forêt durant la période de la chasse, le nombre de décès humains ne peut se comparer au nombre considérable d'animaux abattus annuellement au nom du sport. Malgré cela, si un chasseur est tué ou blessé par un ours, l'incident fait la manchette des actualités à travers le continent, sinon autour du monde. Je ne peux que me demander si nous n'avons pas perdu toute perspective.

Une réaction impulsive

Si un chien, n'importe quel chien, attaquait un membre de ma famille, je prendrais sans aucun doute tous les moyens pour protéger cet être cher. Cela ne veut pas dire cependant que je ne condamnerais une race entière de chiens à cause des actes d'un seul chien.

La priorité aux humains

Certains diraient que nous devrions prioriser la vie humaine dans un cas semblable à celui de Christine Vadnais. Ce n'est pas une question de « l'un ou l'autre », mais devrait plutôt être une question de responsabilisation sociale afin de résoudre un problème sociétal persistant. Une législation visant certaines races particulières de chiens serait une réaction politique à un problème social de longue date.

Montrez-moi un chien agressif et je vous montrerai un maître ou propriétaire agressif. Montrez-moi un enfant maltraité et je vous montrerai un adulte qui a vécu des situations abusives dans son enfance. Montrez-moi un homme qui agresse sa femme et je vous montrerai un homme qui a été élevé dans un contexte abusif. Tous sont victimes de cercles vicieux.

Une législation visant certaines races particulières de chiens serait une réaction politique à un problème social de longue date.

Au-delà du primate non humain

L'argument « l'un ou l'autre » a été utilisé à travers l'histoire pour justifier toutes sortes d'atrocités. Au cours des âges, c'est devenu le point de référence pour rationaliser les génocides, la suppression des races, des valeurs religieuses, de l'orientation sexuelle, des opposants politiques, la destruction de notre environnement et la disparition d'innombrables espèces avec lesquelles nous partageons autrefois cette planète.



La véritable explication

La solution de ce problème ne se trouve pas dans une législation qui a pour effet de bannir certaines races de chiens. La personne qui trouve son plaisir dans un monde de brutalité, d'agression et d'abus, ira à la recherche d'une autre race de chien qui sera conditionnée à avoir un comportement aussi dangereux et agressif. Pourquoi permettons-nous le conditionnement agressif sinon pour fermer les yeux sur le sérieux problème de la violence sociale. Est-ce possible que nos législateurs ne reconnaissent pas que la violence envers les animaux et le conditionnement agressif mènent aux abus auprès d'enfants et d'autres populations vulnérables?

L'amélioration de la législation pour la protection animale bénéficiera aux humains également

Face à l'opposition de groupes tels que Le Comité électoral extérieur à Ottawa, une législation adéquate pour la protection animale, et par extension celle des humains, ne semble avoir aucune chance d'être adoptée (voir mon article [Impasse dans la législation protégeant les animaux](#)). À cause d'intérêts politiques, nous continuerons à traiter les symptômes, en ignorant des indicateurs flagrants qui sont à l'origine de la violence sociale.

Nous pouvons assez facilement régler les problèmes de comportement animal. Malheureusement certains de nos politiciens semblent ne pas se soucier de notre sécurité et se plient aux exigences de groupes d'intérêts spéciaux qui se lamentent de la perte potentielle de leurs privilèges.

De cause à effet

Dans le développement de l'enfant, l'influence des parents est un facteur clé. L'enfant reflète souvent les valeurs et la conduite sociale de ses parents. Cette influence, ou cette formation, s'applique également aux chiens. Les propriétaires qui enchaînent les chiens dans des environnements solitaires, et les entraînent d'une manière qui encourage la violence, sont à l'origine du problème, et nous qui permettons que cela se produise sommes également responsables. Le problème n'est pas la race du chien. Les autorités qui ne reconnaissent pas cette réalité et qui n'agissent pas doivent eux-mêmes partager le blâme.

Abonnez-vous à notre
infolettre pour être informé
de nos plus récents articles

S'inscrire

Image: [Andres Rodriguez](#) via [StockPholio.net](#)

À lire aussi : [Impasse dans la législation protégeant les animaux](#)



Pendant plus de 50 ans, **Georges R. Dupras** se fait le champion et le défenseur des animaux. Il est membre de l'International Association for Bear Research and Management (IBA), un directeur de l'Alliance pour les animaux du Canada (AAC), le représentant au Québec de Zoocheck Canada, et un ancien directeur de la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (CSPCA). En 1966, il s'est impliqué dans la campagne initiale pour sauver les phoques qui a mené à la fondation de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) en 1969. Il a publié deux livres : *Values in Conflict* et *Ethics, A Human Condition*. Georges demeure à Montréal, Québec, Canada.

PARTICIPEZ OU DONNEZ

POUR SOUTENIR DES MILLIERS
D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCER
ET LEUR FAMILLE

leucan

PRÉSENTÉ PAR
Proxim

Alexis Nihon

Categorie

1. Animaux de compagnie
2. Bien-être des animaux
3. Opinion

Tags

1. Breed Specific Legislation
2. chiens
3. Georges Dupras
4. LRP
5. public safety
6. sécurité publique

date créée

